

Episode de pollution de l'air dans le Grand Est

Sans procédure préfectorale

Polluant: Ozone O₃ - Type: Estival

Communiqué du: 17/09/2020 à 11:46

Surveillance et prévision
de la qualité de l'air

www.atmo-grandest.eu

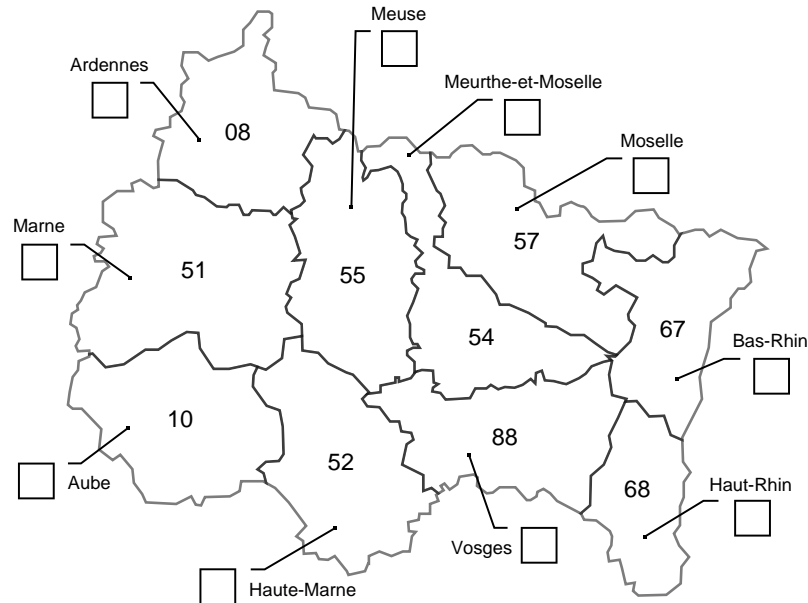


Procédures
et
mesures d'urgence

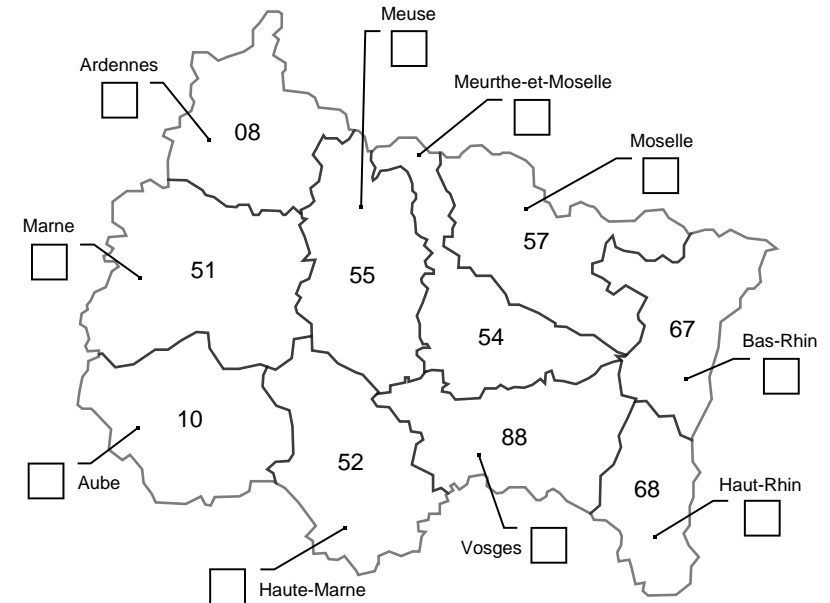
Selon arrêté
inter préfectoral
du 24 mai 2017

www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est

Pour le mercredi 16 septembre 2020



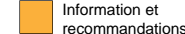
Pour le jeudi 17 septembre 2020



Procédures préfectorales



Aucune



Information et recommandations



Alerte et niveau d'alerte:

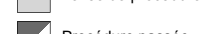


1 1er jour de procédure d'alerte

2 2ème et 3ème jour de procédure d'alerte

3 à partir du 4ème jour de procédure d'alerte

Levée de procédure



Procédure passée

Description épisode

Ce mercredi 16 septembre, un dépassement du seuil d'information et recommandation à l'ozone a été constaté à la station de mesures de Revin (Ardennes) avec une valeur de 182 µg/m³ en moyenne horaire. Les critères de surface et de population exposées pour le département des Ardennes n'ont pas été atteints. Cet épisode de pollution de type « Estival » lié à l'ozone, polluant secondaire, formé notamment à partir de composés organiques volatils (COV) et d'oxydes d'azote, provient de la combinaison d'activités humaines (trafic routier, industries, résidentiel,...) et d'un fort rayonnement solaire associé à des températures élevées.

Evolution et tendance

La baisse relative des températures attendue le jeudi 17 septembre ainsi que l'arrivée de vent entraînant un meilleur brassage des polluants dans l'air devrait permettre un retour à une situation normale. Les critères de déclenchement (populations et superficies exposées) d'un épisode de pollution ne devraient pas être atteints ce jour.